

Image not found or type unknown



Litige avec l'école IFDP

Par **rorosara**, le **09/03/2015** à **11:59**

J'ai bien pris note de ce que vous m'avez répondu.
Cependant j'ai lu l'article R4444-23 stipulant que les contrats doivent être envoyé en recommandé avec accusé de réception,et cela n'a jamais été fait.

Puis je avoir un recours?
Cordialement